



DESINSECT PA

INSECTICIDE EMULSIONNABLE POUR VOLANTS ET RAMPANTS			Concentré	Point éclair 43°C
---	--	--	-----------	-----------------------------

- ▶ **Economique : émulsionnable dans l'eau.**
- ▶ **Agit par effet de choc en provoquant la paralysie irréversible du système nerveux, et par effet répulsif en faisant fuir les insectes des endroits traités pour aller mourir dans leur zone d'origine.**
- ▶ **Durée d'action : 2 à 6 mois selon porosité du support.**
- ▶ **Ne tache pas les supports après traitement.**

- ▶ **Ne contient pas de solvants chlorés.**
- ▶ **Insensible aux conditions d'ambiance et de lumière.**
- ▶ **Insecticide choc rémanent et répulsif qui agit efficacement contre les insectes volants tels que: mouches, moustiques, guêpes, frelons ..., et les insectes rampants tels que : blattes, cafards, punaises, fourmis, poux, puces, araignées, mites, ténébrions, charançons, ...**

LIEUX D'UTILISATION

DESINSECT PA assure la désinsectisation dans les bâtiments, locaux collectifs ou de stockage, usines, entrepôts, vestiaires, sanitaires, caves, sous-sols, ...

Utiliser DESINSECT PA dans des zones obscures, humides ou chaudes telles que : bas de fenêtres, arrières de panneaux, meubles, tuyaux, gaines de chauffage, interstices, fissures de murs, à proximité des aérations, sur les lieux de passage des insectes, ...

MODE D'EMPLOI

DESINSECT PA peut être utilisé en pulvérisation directe, au badigeon ou par nébulisateur ou thermonébulisateur dans l'application lors des vides sanitaires.

Traitement en thermonébulisation, pulvérisation, badigeon ou au nébulisateur :

Diluer DESINSECT PA dans l'eau à raison de 1 partie de produit pour 9 à 10 parties d'eau au moment de l'application.

Traiter 30 secondes pour un local de 50 m³ dans le cas d'utilisation en thermonébulisation.

NOTA :

Tenir compte du cycle de vie et de reproduction des insectes à éliminer (stades œufs, larves, chrysalides adultes pour certains, qui peut s'étendre sur une période d'un mois ou plus) afin de prévoir une deuxième application à une périodicité de 2 à 3 semaines après la première ; et si nécessaire effectuer en fonction de la réapparition de colonies d'insectes venant des locaux voisins non traités, un rappel 1 mois après la 2ème application.

L'effet biocide intervient instantanément après traitement. La durée d'action est de plusieurs semaines dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. L'occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : liquide fluide.

Densité : 0.800 - 0.820.

Point d'éclair : 43°C AFNOR coupe fermée.

Usage Biocide : TP18. Principes actifs : CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60 (CAS 52315-07-8) : 50 g/kg ; 3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-

DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE (CAS 52645-53-1) : 3.25 g/kg ; PIPERONYL BUTOXYDE (CAS 51-03-6) : 1.41 g/kg. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

FT1020006074005-0519

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

www.purodor-marosam.com